

Classe pour l'inclusion scolaire

Texte de référence : circulaire n° 2006-051 du 27-03-2006 et circulaire n° 2009-087 du 17-07-2009 (Scolarisation des élèves handicapés à l'école primaire ; actualisation des classes pour l'inclusion scolaire).

Pour qui ? : ces dispositifs accueillent des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, à l'école, d'une forme ajustée de scolarisation

Fonctionnement : chaque élève accueilli dans une classe pour l'inclusion scolaire bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'école où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Chaque élève bénéficie également de temps de regroupement avec l'enseignant de CLIS. Le projet d'organisation et de fonctionnement de la CLIS implique tous les enseignants de l'école dans la mesure où chacun d'entre eux peut être amené à scolariser partiellement dans sa propre classe un ou des élèves de la CLIS, pour une durée, selon des modalités et des objectifs qui peuvent varier sensiblement d'un élève à l'autre.

Où peut-on trouver des CLIS en Ariège ? :

- Saverdun Groupe2,
- Pamiers Lestang,
- Pamiers Les Canonges,
- Pamiers Jeanne D'Arc,
- Lavelanet (Georges Sand et Lamartine),
- Tarascon Elémentaire,
- Mirepoix Jean Jaurès,
- Foix Lucien Goron,
- Saint-Girons (Saint Alary et Henri Maurel),
- Le Fossat.

Orientation : MDPSH